

COMMUNIQUÉ – Branche Assistance

Pour FO, la santé et la sécurité passe avant tout. Nous sommes dans un secteur où le télétravail est possible pour la plupart des salariés. Il s'agit d'abord d'endiguer l'épidémie. La seule façon de limiter sa propagation à ce jour semble être de limiter les déplacements. Les salariés doivent donc être maintenus en télétravail tant que ce sera nécessaire, sachant que cette démarche garantit aussi la protection de la santé et de la sécurité des salariés de la branche et de leur entourage.

FO réaffirme le rejet des ordonnances, au titre de l'urgence sanitaire, en matière de dérogations au temps de travail, jours de repos, congés. FO s'opposera à toutes velléités de mises en cause des droits de salariés pour l'avenir.

FO réaffirme les revendications suivantes :

- maintien du salaire à 100% (fixe + variable + tous éléments récurrents) pour tous les salariés quel que soit la situation dans laquelle il se trouve et cela pendant toute la période de confinement
- Neutralisation de tous les impacts liés au confinement sur l'acquisition des droits des salariés (congés, primes, intéressement....),

Par ailleurs, au sujet de la communication entre directions et représentants du personnel, FO a relancé les directions là où cela faisait défaut.

Nous restons dans l'attente de l'information concernant l'application dans les entreprises de l'accord de branche "pénibilité".

Paris, le 17 avril 2020

Henrique CAEIRO
Négociateur FO Branche Assistance

Georges DE OLIVEIRA
Secrétaire Fédéral Assurances